

## Travaux de la Chambre

## [Traduction]

En ce qui concerne la demande du député à propos de la résolution et de la modification de la Constitution, j'ai écrit lundi au chef de l'opposition et j'ai envoyé une copie de ma lettre au chef du Nouveau parti démocratique. Nous avons proposé de présenter cette résolution à la Chambre en prévenant comme il se doit, quand la Chambre aura adopté un ordre limitant la durée du débat à une journée. J'ai rencontré les autres leaders parlementaires et j'ai demandé s'ils consentaient à adopter un ordre de la Chambre. C'est la condition préalable. J'attends une réponse du leader parlementaire suppléant du Nouveau parti démocratique qui doit consulter son caucus. Le député demande si je donnerai préavis même si le Nouveau parti démocratique refuse d'accepter l'ordre de la Chambre. Je prendrai la suggestion du député en délibéré.

**M. Lewis:** Je le répète, madame le Président, je signale au leader parlementaire du gouvernement,—il entrerait peut-être à la Chambre quand j'en ai parlé—que le premier ministre n'a pas insisté sur l'accord de tous les partis. Voici ce qu'il a déclaré en fait:

... quoique l'accord de tous les partis ne soit pas vraiment nécessaire...

Il est évident que le premier ministre tient, tout comme notre parti, à présenter cette résolution. Je signale au leader parlementaire du gouvernement que nous n'avons pas besoin de l'accord de tous les partis. Peut-être qu'il le faut pour l'ordre de la Chambre.

**M. Deans:** C'est bien possible.

**M. Lewis:** Je répète toutefois que notre parti est d'accord que l'on règle cette question à la hâte. Je demanderais au leader parlementaire du gouvernement d'en parler au premier ministre pour que nous puissions le faire dès que possible.

**M. Pinard:** Madame le Président, nous voulons régler cette question rapidement. Le premier ministre a toutefois dit sans ambages qu'il fallait un ordre de la Chambre. Je voudrais que mon collègue m'explique comment il peut obtenir un ordre de la Chambre sans l'appui du Nouveau parti démocratique. Je constate que mon collègue le député de Hamilton Mountain demande la parole. Il veut peut-être donner ce consentement ou exprimer d'autres idées à ce sujet. Mais il est certain qu'un ordre de la Chambre exige le consentement unanime. Ce que j'ai dit ensuite, en réponse à une question, c'est que je me suis demandé si, advenant que notre requête soit rejetée et que nous n'obtenions pas l'ordre de la Chambre, si l'avis de la résolution serait inscrit au *Feuilleton*. J'ai dit que j'envisagerais ce procédé. Je ne suis pas certain que cela nous donnerait l'assurance d'obtenir l'ordre de la Chambre avant d'aborder la question.

**M. Lewis:** Madame le Président, je rappelle encore une fois que le premier ministre s'est exprimé en ces termes:

... si nous pouvions simplement avoir l'accord du parti conservateur pour présenter un amendement sur le droit à la propriété et que cet amendement soit adopté dans les 24 heures, je suis prêt à le faire...

Je réponds à mon honorable ami, madame le Président, que ce n'est pas un ordre de la Chambre qu'il faut, mais l'accord du parti conservateur, accord qui a été donné de bonne foi hier, après que l'affaire ait été débattue au caucus. Notre parti souhaite adopter cet amendement à la constitution le plus rapidement possible. Je ne crois pas qu'il faille attendre un ordre de

la Chambre. Le premier ministre l'a dit clairement, il a même rejeté l'idée d'un «accord de tous les partis». Le premier ministre l'a rejeté.

... si nous pouvions simplement avoir l'accord du parti conservateur...

Je répète au leader du gouvernement à la Chambre que le parti conservateur a donné son accord. Nous souhaitons expédier cette affaire. A notre avis, cela aurait dû être inscrit dans la constitution dès le départ. Nous voulons que le droit à la propriété soit garanti par la constitution le plus tôt possible. J'ose espérer qu'après mûre réflexion, le parti ministériel décidera qu'il le veut également. Pouvons-nous aller de l'avant?

**M. Pinard:** Madame le Président, le député a lu assez rapidement la partie importante de la déclaration du premier ministre. Le député a cité le passage suivant: «... si nous pouvions simplement avoir l'accord du parti conservateur...». A ce moment-là, le député s'est mis à lire très rapidement, mais j'ai écouté attentivement, et il a dit: «... si nous pouvions simplement avoir l'accord du parti conservateur pour présenter un amendement sur le droit à la propriété et que cet amendement soit adopté dans les 24 heures...». Vrai ou faux?

**M. Lewis:** C'est vrai.

**M. Pinard:** Dans ce cas, je le ferais. Parfait. Il y a deux choses à faire: d'abord, présenter l'amendement et, ensuite, l'adopter dans les 24 heures. Je me demande donc comment adopter cet amendement dans les 24 heures avec le seul consentement du parti conservateur.

**Des voix:** C'est votre problème.

**Mme le Président:** Le député de Hamilton Mountain va peut-être nous éclairer?

**M. Deans:** Madame le Président, il faudrait, bien sûr, engager des négociations, comme d'habitude. Je trouve intéressant de voir les conservateurs chercher à exclure les autres. Cette question, que le leader du parti conservateur à la Chambre a soulevée, ne figurait pas à l'ordre du jour de la réunion des leaders avant mercredi dernier. Le leader du gouvernement m'en a parlé pour la première fois mercredi après-midi, entre 1 h 30 et 1 h 50. A cette heure-là, la réunion de notre caucus était déjà terminée. Par conséquent, il ne nous était plus possible de nous consulter ni de débattre la question dont discutent le leader du gouvernement et celui de l'opposition officielle. Je leur ai assuré tous les deux en privé, et je le fais maintenant publiquement, que notre groupe étudierait attentivement l'affaire le plus tôt possible et, comme je m'y suis engagé, que nous ferions connaître notre décision sur cette question que nous jugeons cruciale.

Nous proclamons depuis des années qu'il faut reconnaître le droit des Canadiens à posséder leur maison. Les conservateurs auraient mieux fait de nous appuyer lorsque nous réclamions la baisse des taux d'intérêt, de manière que les Canadiens puissent exercer ce droit. Cependant, même si nous n'avons pas, d'ordinaire, à rendre publics les engagements que nous prenons en privé, je le fais dans ce cas-ci. Nous pourrions en discuter plus à fond d'ici la prochaine réunion des leaders parlementaires, en supposant qu'elle n'ait pas lieu avant la réunion du caucus du Nouveau parti démocratique, mercredi prochain. Nous aurons certainement réglé la question d'ici là.